

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue dans la salle du conseil de la MRC à La Sarre, le 14 décembre 2022 et où sont présents messieurs et mesdames les conseillers(ères) de comté Yvon Gagné, Fernand Major, Daniel Céleste, Michel Cliche, Alain Grégoire, Serge Marquis, Fanny Dupras-Rossier, Yves Dubé, Ghislain Desbiens, Sylvain Vachon, Mathieu Guillemette, David Goulet, Rémi Morin, Michaël Otis et Alain Guillemette formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Jaclin Bégin.

Assiste à la séance: monsieur Normand Lagrange, directeur général.

22-260

### RÉSOLUTION

#### Premier projet de règlement P06-2022 modifiant les règlements d'urbanisme des TNO – Adoption

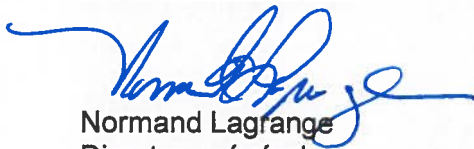
**ATTENDU QUE** le conseil est régi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les règlements ne peuvent être modifiés que par règlement conformément aux dispositions de cette loi;

**ATTENDU QU'** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'administration de la MRC doit adopter un premier projet de règlement afin de tenir une consultation publique ;

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement P06-2022 dit « *Premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des TNO* ».

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Ce 21 décembre 2022



Normand Lagrange  
Directeur général  
Greffier-trésorier